

**Arrêté n° 2021-2151/GNC du 1er décembre 2021**  
**portant désignation de neuf personnalités qualifiées au conseil économique social**  
**et environnemental de la Nouvelle-Calédonie (CESE) et constatant**  
**la composition nominative dudit conseil**

Historique :

|               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                        |
|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| Créé par :    | Arrêté n° 2021-2151/GNC du 1er décembre 2021 portant désignation de neuf personnalités qualifiées au conseil économique social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie (CESE) et constatant la composition nominative dudit conseil.                                                             | JONC du 27 décembre 2021<br>Page 20347 |
| Modifié par : | Arrêté n° 2022-1009/GNC du 20 avril 2022 modifiant l'arrêté n° 2021-2151/GNC du 1er décembre 2021 portant désignation de neuf personnalités qualifiées au conseil économique social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie (CESE) et constatant la composition nominative dudit conseil.        | JONC du 28 avril 2022<br>Page 8803     |
| Modifié par : | Arrêté n° 2023-665/GNC du 29 mars 2023 modifiant l'arrêté modifié n° 2021-2151/GNC du 1er décembre 2021 portant désignation de neuf personnalités qualifiées au conseil économique social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie (CESE) et constatant la composition nominative dudit conseil.  | JONC du 6 avril 2023<br>Page 6738      |
| Modifié par : | Arrêté n° 2023-1573/GNC du 28 juin 2023 modifiant l'arrêté modifié n° 2021-2151/GNC du 1er décembre 2021 portant désignation de neuf personnalités qualifiées au conseil économique social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie (CESE) et constatant la composition nominative dudit conseil. | JONC du 6 juillet 2023<br>Page 12584   |
| Modifié par : | Arrêté n° 2025-699/GNC du 16 AVRIL 2025 modifiant l'arrêté modifié n° 2021-2151/GNC du 1er décembre 2021 portant désignation de neuf personnalités qualifiées au conseil économique social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie (CESE) et constatant la composition nominative dudit conseil. |                                        |

**Article 1<sup>er</sup>**

Modifié par l'arrêté n° 2025-699/GNC du 16 avril 2025 – Art. 1er

Sont désignées au conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie, les neuf personnalités qualifiées suivantes :

- Mme Rosanna Roy ;
- M. Patrick Ollivaud ;
- M. Christian Roche ;
- M. Gaston Piroi ;
- M. Jean-Louis D'anglebermes ;
- poste vacant ;
- M. Melito Finau ;
- M. Yves Goyetche ;
- M. Louis-José Barbançon.

## **Article 2**

*Modifié par l'arrêté n° 2022-1009/GNC du 20 avril 2022 – Art. 1er*

*Modifié par l'arrêté n° 2023-665/GNC du 29 mars 2023 – Art. 1er*

*Modifié par l'arrêté n° 2023-1573/GNC du 28 juin 2023 – Art. 1er*

*Modifié par l'arrêté n° 2025-699/GNC du 16 avril 2025 – Art. 1er*

La composition nominative du conseil économique, social et environnemental est constatée comme suit :

### **I - Personnalités qualifiées désignées par le gouvernement :**

- Mme Rosanna Roy ;
- M. Patrick Ollivaud ;
- M. Christian Roche ;
- M. Gaston Piroi ;
- M. Jean-Louis D'anglebermes ;
- poste vacant ;
- M. Melito Finau ;
- M. Yves Goyetche ;
- M. Louis-José Barbançon.

### **II - Représentants des organismes désignés par les assemblées de provinces :**

#### **– Province Sud :**

*Organisations professionnelles d'employeurs :*

- Mouvement des entreprises de France Nouvelle-Calédonie, fédération patronale (MEDEF-NC) : M. Bertrand Courte ;
- Syndicat des éleveurs (SE) : M. Guy Monvoisin ;
- Syndicat des exportateurs de minerai (SEM) : M. Arnaud Bondoux ;
- Union des entreprises de Proximité (U2P-NC) : M. Jean-Louis Laval.

*Organisations syndicales de salariés :*

- Union des syndicats des ouvriers et des employés de Nouvelle-Calédonie (USOENC) : M. Jean-Marc Burette ;
- Union territoriale de la confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (UTCFE-CGC) : Mme Larissa Thonon ;
- Confédération générale des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (COGETRA-NC) : M. Jean-Pierre Kabar.

*Associations :*

- Amicale Antilles-Guyane : M. Jean Saussay ;

- Association de défense et de solidarité retraite : Mme Eliette Cognard ;
- Association des doctorants néo-calédoniens : Mme Marie-Laure Ukeiwe ;
- Comité coutumier wallisien et futunien de la commune de Païta : M. Robert Lakalaka ;
- Comité territorial olympique et sportif (CTOS) : M. Jean-Jacques Annonier ;
- Fédération territoriale des agents immobiliers de Nouvelle-Calédonie : M. Jean-Damien Ponroy ;
- Association La bande à nounou : Mme Pascale Daly ;
- Association Mocamana : Mme Christine Poellabauer ;
- Association Un cœur une voix : M. Marc Zeisel.

– **Province Nord :**

*Organisations professionnelles :*

- Groupement agricole des producteurs de la côte Est (GAPCE) : M. Jean Pouye ;
- Fédération des industries de Nouvelle-Calédonie (FINC) : M. Hatem Bellagi ;
- Fédération des pêcheurs professionnels du Nord (FPPN) : M. Joseph Dahma.

*Syndicats :*

- Union syndicale des travailleurs kanaks et des exploités (USTKE) : M. André Forest ;
- Fédération des fonctionnaires : M. Lionel Woreth.

*Associations :*

- Association pour la sauvegarde de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte en province Nord (ASEA-PN) : M. Pierre Boiguivie ;
- Association patrimoine historique de Ouaco et Kaala-Gomen (APHOK) : M. Bruno Condoya ;
- Association Environord : M. Jacques Loquet.

– **Province des îles Loyauté :**

*Organismes :*

- Association du développement de Maré : M. Richard Kaloi ;
- Comité de développement du Wetr : M. Wamo Wadrenge ;
- Syndicats des pêcheurs d'Ouvéa : M. Daniel Estieux ;

– Association foire agricole artisanale et folklorique de Lifou : M. André Itrema.

### **III - Sénateurs coutumiers**

– M. Samuel Ihage ;  
– M. Yvon Kona.

### **IV - Représentants du comité consultatif de l'environnement**

– M. Jacques Adjouniope ;  
– M. Jonas Tein.

### **Article 3**

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.